



EXTRAIT N°20/2024 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE MARTINIQUE
REÇUE LE

SEANCE DU 25 MARS 2024

05 AVR. 2024

Date de la
convocation :
Le 19 mars 2024

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	20
Procurations	7
Absents	6
Excusés	0

En cours de Séance :

Présents	19
Procurations	7
Absents	6
Excusés	1

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude

PRESENTS :

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. DELPHIN Laurent, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane) Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent).

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

AUTORISATION DE PASSATION D'AVENANT DANS LE CADRE DE TRAVAUX EN TERRAINS COMMUNS DU CIMETIERE COMMUNAL

Le maire expose

La reconquête des espaces sous gestion communale laissés à l'abandon s'inscrit dans le projet plus large de restructuration progressive du cimetière communal. Elle constitue une des phases primaires dans laquelle la ville s'est engagée afin de remédier à la situation de saturation que rencontre le cimetière de SAINT-JOSEPH.

L'objectif visé est de parvenir à terme, à une organisation plus rationnelle de l'espace commun et une gestion plus durable des emplacements ainsi repris, en articulation avec un réaménagement incluant l'ajout de nouveaux équipements funéraires (columbarium, enfeux, cavurnes etc...). C'est à ce titre, qu'une opération d'envergure de fouilles, d'exhumation et transfert des restes mortels en ossuaire, accompagnée d'un reprofilage du sol a été entamée en mars 2024.

L'entreprise CATOL SERVICES FUNERAIRES est attributaire de ce marché de prestation global signé pour un montant de **91 300, 00 € HT**. Dès le démarrage des travaux réalisés par l'entreprise, il a été constaté que le nombre d'exhumations par emplacement pouvant atteindre jusqu'à trois fois celui figurant dans son offre de service initiale, augmentant ainsi significativement le volume à traiter.

Suite à ce constat, une réévaluation est donc nécessaire, pour déterminer et quantifier avec plus de justesse, l'étendue de l'intervention de cette entreprise et lui permettre de poursuivre son chantier jusqu'à l'achèvement total de sa mission.

Conformément à l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique, il est possible de conclure un avenant lorsque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires en cours de prestation. L'incidence financière sur le marché des prestations supplémentaires évoquées ci-dessus est la suivante :

- Montant initial du marché HT : 91 300.00€ HT
- Montant HT de l'avenant : 40 400.00€ HT
- **Nouveau montant HT du marché : 131 700.00€ HT**
- % d'écart introduit par l'avenant : 44.24 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER la passation de l'avenant

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les autres actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



MISE EN MISSION DE DEUX ELUS DANS LE CADRE DU JUMELAGE DE SAINT-JOSEPH AVEC MONTCEAUX-LES-MINES

Le Maire expose :

La 15^{ème} édition du Festival Outre-Mer de Bourgogne se déroulera du 6 au 15 Mai prochain à Monceaux-Les-Mines. Il sera également fêté le 30^{ème} anniversaire de l'association « Les Amis des Antilles » présidée par Mme Christiane Mathos.

Ces festivités sont l'occasion de sceller le désir de travailler ensemble, de coopérer dans le domaine de la culture, du tourisme et de l'éducation. Ces dimensions se traduisent dans l'évènement qui va ponctuer la période et qui repose sur un double engagement, celui des villes jumelées et celui des habitants.

Il s'agit de la restitution du travail de l'association « Mémoire de l'histoire de l'abolition de l'esclavage en Saône-et-Loire » également présidée par Mme Christiane Mathos. A l'affiche, une série d'activité : dépôts de gerbes sur plusieurs sites de la Bourgogne, théâtre, expositions, concert, parades, tournoi sportifs et la présence de personnalités et groupes martiniquais invités comme les Hommes d'Agile, le groupe Racine Créole,...

Monsieur le Maire propose de missionner Mme Sandrine CAVALIER-DOURE, M. Johan THELESTE et M. Jean-Christophe ROSELET afin de représenter la ville de Saint-Joseph à cette 15^{ème} édition de « Outre-mer Bourgogne » qui se tiendra du 6 au 15 Mai 2024 à Montceaux les Mines en Bourgogne.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER la prise en charge par la ville des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés par Mme Sandrine CAVALIER-DOURE, M. Johan THELESTE et M. Jean-Christophe ROSELET, élus du conseil municipal, lors de leur participation, dans le cadre du jumelage avec la ville de Monceaux-Les-Mines, à la 15^{ème} édition du Festival Outre-Mer de Bourgogne qui se tiendra du 6 au 15 Mai prochain à Monceaux-Les-Mines.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

